

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 octobre 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3768-2011.

Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec Distribution - modifications de méthodes comptables découlant du passage aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Erratum à la Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Chère Consœur,

Nous vous serions gré de bien vouloir apporter l'erratum suivant à la question SÉ-AQLPA-1.11 (a) de la *Demande de renseignement no. 1* de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* à Hydro-Québec au présent dossier. Cette question doit se lire comme suit :

11 a) Question à Hydro-Québec : Veuillez confirmer que c'est l'impact tarifaire qui doit être utilisé, en comptabilité, pour déterminer si l le compte reporté pour payer les programmes commerciaux (PUERRA) d'Hydro-Québec Distribution procure ou non un « avantage économique futur » à Hydro-Québec, permettant de reconnaître ce compte reporté comme étant ou non un actif au sens des IFRS.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse.